



## *Séjour vacances d'hiver Ancelle*

*Du 16 février au 22 février*

DIRECTION : Morisset Virginie

Equipe : Nottoli Alexandra, Pinson Alexia, Croissant Clara ,  
Michel David, Gourlay-Rey Julien, Christophe Julien

## LE PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay-sous-Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Direction des Actions Éducatives. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans le cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En 2023, la ville a renouvelé son Projet Éducatif de Territoire en réaffirmant son ambition éducative auprès de ses publics.

Le Projet Éducatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- **L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,**
- **L'action contre les inégalités sociales,**
- **L'accompagnement à la fonction parentale,**
- **L'éducation à la citoyenneté.**

## LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Éducatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique commune à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Cette démarche s'appuie sur 7 principes :

- Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

## LE CENTRE DE VACANCES

Nous séjournerons au centre de vacances la Riviera qui se trouve à 100 m du centre ville et à 500 m des pistes de ski et de luge. Il est composé de 3 bâtiments, un bâtiment nous sera affecté à l'arrivée de notre séjour ainsi qu'une salle d'activité dans laquelle nous pourrons faire des veillées ou des activités manuelles. Les chambres sont composées de 2 à 8 lits et les sanitaires sont collectifs à chaque étage.

Il dispose également d'un grand extérieur avec un terrain de sport clos, un parc arboré et une terrasse.



La station d'Ancelle (Hautes-Alpes) est située à 1340 m d'altitude. Elle comporte 20 pistes : 5 vertes, 7 bleues, 7 rouges et 1 noire ce qui fait au total 30 km de descente. Pour aller d'une piste à l'autre, il y a deux télésièges et 11 téléskis. Il y a également un Snow Park, stade de slalom, un jardin des neiges et une piste de luge.

Au pied des pistes, le centre dispose d'un local dans lequel nous déposerons tout le matériel de ski.

## LE PUBLIC ACCUEILLI

Le séjour sera composé de 40 enfants, 17 filles et 23 garçons âgés 8 à 10 ans, avec une grande majorité d'enfants âgés de 9 ans.

Les enfants de cet âge sont curieux d'apprendre, ils s'intéressent à de nombreux sujets en posant beaucoup de questions. Ils commencent à vouloir être plus autonomes et à vouloir avoir des responsabilités.

## LES OBJECTIFS DU SÉJOUR

Notre principal objectif est de faire découvrir l'activité de ski alpin de manière ludique et l'environnement montagnard aux enfants. Nous voulons également développer leur autonomie dans la vie quotidienne ; promouvoir le vivre ensemble, la solidarité entre eux ; leur donner le goût de l'effort tout cela en étant à leur écoute et en veillant à leur sécurité physique, morale et affective.

Notre rôle est de les encadrer dans l'activité ski pour qu'il pratique en s'amusant et en sécurité ce sport. Mais aussi de les guider vers une autonomie, vers la prise de responsabilités lors du repas ou lors du rangement des chambres tout au long du séjour. Nous veilleront à leur proposer des temps de jeux ou des temps d'activités en groupe pour les amener à se connaître, à se découvrir pour créer une ambiance amicale et bienveillante entre chaque enfant.

## LA JOURNÉE TYPE

Le lever et le petit déjeuner se feront de manière échelonnée entre 7h30 et 9h.

Le temps de la toilette du matin, du lavage des dents, de l'habillage et du rangement des chambres entre 9h et 9h30.

Le temps d'activité de ski du matin se déroulera de 9h30 à 12h00.

Le repas sera servi à 12h si l'on mange au centre mais il y a possibilité de pique-niquer au pied des pistes.

Le temps calme, si nécessaire de 13h à 14h.

Le temps d'activité ski de l'après-midi de 14h à 17h. Avec goûter sur les pistes.

Le temps des douches de 18h à 19h.

Le dîner sera servi à 19h.

La veillée de 20h à 21h00.

## LES ACTIVITÉS

La principale activité du séjour est le ski. Il sera pratiqué quatre journées complètes avec une pause en milieu de semaine. Les enfants qui débutent en ski pourront bénéficier de quatre cours de ski (le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi), encadrés par un moniteur ESF et d'un animateur. Si l'on constate que trop d'enfants débutent, un groupe profitera de deux cours et un autre groupe des deux autres cours. L'activité sera encadré par un ou deux animateurs sur les pistes de ski cela dépendra du nombres d'enfants dans les groupes.

Les enfants seront répartis en trois ou quatre groupes de skis selon leur niveau : débutant, intermédiaire et confirmé. Pour définir, les groupes des tests seront effectués pour déterminer les groupes intermédiaires et confirmés. Les groupes évolueront tout au long de la semaine pour qu'ils soient le plus possible homogènes.

La station d'Ancelle ayant également une piste de luge sécurisée, il sera possible de leur faire pratiquer cette activité mais aussi des activités manuelles dans les salles d'activités.

Le mercredi sera la journée où les enfants pourront aller acheter des souvenirs dans le centre ville qui se trouve à quelques minutes à pied du chalet. Les animateurs leur proposeront également un temps pour qu'ils puissent écrire à leur famille, de la luge, des grands à l'extérieur, une petite randonnée ou bien encore quelques activités manuelles.

## L'ENCADREMENT ET LA SÉCURITÉ

L'équipe pédagogique se compose de :

- La directrice : Morisset Virginie (enseignante)
- Animatrice et assistante sanitaire : Nottoli Alexandra (enseignante)
- Animatrice : Croissant Clara (étudiante)
- Animatrice : Pinson Alexia (étudiante)
- Animateur : Michel David (enseignant)
- Animateur : Gourlay-Rey Julien (étudiant)
- Animateur : Christophe Thomas (étudiant)

Ils veilleront à sécurité physique, morale et affective des enfants pendant le séjour.

Chaque animateur a un bon niveau de ski pour pouvoir assurer la sécurité des enfants sur les pistes. Certaines règles seront établis au préalable : lorsque l'on prend le télésiège ou le tire-fesse quel est le comportement à adopter avant, pendant et après, il ne faudra pas dépasser l'animateur devant, adapter la vitesse sur les pistes, si jamais ils perdent le groupe, pour diverses raisons, quelles attitudes ils doivent avoir. Régulièrement des pauses seront faites sur les pistes pour vérifier que tous les enfants vont bien, qu'ils ne sont pas fatigués, que la vitesse est adaptée et pour qu'ils puissent s'hydrater.

Ils organiseront des petits jeux à ski pour faire progresser les enfants. Ils prôneront la bienveillance entre les enfants, le ski sera organisé comme une activité ludique et non comme une activité de compétition entre les enfants.

Le taux d'encadrement durant ce séjour sera d'un animateur pour huit enfants pour les plus de 6 ans.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles – Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

## LE SUIVI SANITAIRE

### **Traitements médicaux et visite chez le médecin**

Si votre enfant prend des médicaments ou bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé, les médicaments devront être remis à l'assistant(e) sanitaire lors du départ dans un sachet avec une ordonnance à jour et le protocole détaillée de la prise en charge pour les PAI.

Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.

### **Les ordonnances sont obligatoires, même pour l'homéopathie ou les huiles essentielles.**

Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Tout au long du séjour, c'est l'assistante sanitaire ou un membre de l'équipe qui se chargera de donner le traitement aux enfants concernés : aucun traitement ne pourra être laissé à disposition des enfants.

### **En cas d'intervention ou de consultation...**

Si, durant le séjour, votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction contactera directement les parents concernés.

La Direction des Actions Éducatives avancera les frais médicaux, après le séjour, une facture vous sera adressée. L'ensemble des documents pour la prise en charge par l'assurance maladie vous sera transmis à réception du paiement.

## **LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES**

### ***Le courrier***

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégiée pendant le séjour.

Très attendus par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour ou de le mettre dans la valise. Il peut aussi être donné à l'équipe le jour du départ.

Les enfants enverront un courrier à leur famille s'ils le souhaitent. **Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.**

Au vu des délais d'acheminement, les colis sont fortement déconseillés. Si toutefois un enfant reçoit un colis et selon son contenu, l'enfant pourra être amené à le partager avec le reste du groupe lors d'un goûter ou d'un moment privilégié.

### ***Le message internet/le blog***

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique / centres de vacances. Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter au quotidien le blog de nouvelles et de photos.

### ***En cas de besoin***

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Direction des Actions Éducatives au **01 49 74 74 09**.

Si, durant le séjour, votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident,) ou si un problème survenait, la direction contactera directement les parents concernés.

La direction pourra également consulter les familles, dans le cas où elle aurait besoin d'informations complémentaires liées à l'accueil de votre enfant.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ***L'argent de poche***

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 10€ pour les enfants de 8 à 10 ans.

### **Objets personnels**

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances. Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

### **Le téléphone portable :**

Le téléphone portable n'est pas autorisé pour les moins de 12 ans.

### **Linge et trousseau**

Il est important de bien marquer le linge. Les enfants en bas âge ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre des vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique «**Découvrir les séjours**»), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

Le lavage du linge sera organisé pendant le séjour. / Il n'y aura pas de lessive organisée pendant les séjours d'hiver.

## **LE VOYAGE**

Les familles sont attendues le dimanche 16 février à 6h à l'école Romain Rolland. Le départ pour prendre le train à la Gare de Lyon sera à 6h30. Le train de gare de Lyon est à 8h04 et l'arrivée à Grenoble à 13h15. Il y aura ensuite 2 heures de car pour rejoindre le centre d'Ancelle. Un pique-nique est fourni par la DAE, il sera pris à l'arrivée sur le centre.

Pour le retour, le samedi 22 février, le départ du centre de vacances se fera à 13h45 pour prendre le train à 18h05 à Grenoble. L'arrivée à gare de Lyon est prévue à 21h19. Les enfants seront à récupérer aux alentours de 22h15 à l'école Romain Rolland.

Les familles seront informées du dérouler du voyage par le blog pour l'arrivée et le départ du centre de vacances et par mail en cas de retard le 22 février.